

ARRETE DEPARTEMENTAL TEMPORAIRE N° 2021-DPAT / T-084
PROLONGATION de l'arrêté n° 2021-DPAT/T-041 du 04/06/21

portant interruption de la circulation routière

VOIE	R.D. 36B
P.R.	PR 1 + 250 au PR 1 + 450
COMMUNES	MOUTERHOUSE
NATURE DES TRAVAUX	<i>Programme de réparation et d'entretien des ouvrages d'art :</i> Travaux de reconstruction de l'Ouvrage d'Art n°OA-BI46 (PR1+350) franchissant le ruisseau Breidenbach
DATES INITIALES	• Du lundi 14 juin au mercredi 15 septembre 2021
SYSTEME D'EXPLOITATION	• Coupure et déviation générale de la circulation routière
SIGNALISATION TEMPORAIRE	• Signalisation de coupure et de chantier à la charge de l'entreprise DEMATHIEU - BARD - Sous contrôle du Département – UTT de SARREGUEMINES-BITCHE • Signalisation de déviation à la charge du Département – UTT de SARREGUEMINES-BITCHE
PROLONGATION	➔ Jusqu'au vendredi 29 octobre 2021

**Le Président du Département de la Moselle,
Chevalier de la Légion d'honneur,**

Vu le code de la route, articles R411-8 et 411-25 ;
Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales ;
Vu la loi 82-623 du 22 juillet 1982 complétant et modifiant la loi 82-213 du 2.03.1982 ;
Vu l'arrêté départemental portant délégation de signature;
Vu le dossier d'exploitation ;
Vu l'avis du Service Transports - GRAND EST ;

Considérant que la sécurité routière nécessite temporairement la prescription de mesures particulières;

Sur proposition du Directeur Adjoint en charge de l'Exploitation Routière ;

ARRETE

Article 1 : Les restrictions visées dans le tableau ci-dessus seront mises en œuvre et signalées conformément à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière. Livre I - 8ème Partie «Signalisation temporaire» approuvée par décret du 6 novembre 1992.

Ces restrictions seront levées dès que les conditions techniques du chantier le permettront.

.../...

Article 2 : Mode d'exploitation :

Coupure totale de la circulation routière sur la RD 36B au niveau de l'ouvrage d'Art OA-BI46 franchissant le ruisseau Breidenbach entre MOUTERHOUSE et GOETZENBRUCK, sur le ban communal de MOUTERHOUSE.

Un itinéraire de déviation sera mis en place comme suit :

→ MOUTERHOUSE → RD36 → LEMBERG → Carrefour RD36/RD37 → RD37 → direction GOETZENBRUCK → Carrefour RD37/RD37A → RD37A → direction GOETZENBRUCK-Alhorn → RD36B

• Et vice-versa

Article 3 : Mme le Directeur du Patrimoine et de l'Aménagement des Territoires ;
M. le Colonel commandant le Groupement de Gendarmerie de la Moselle à Metz ;
M. le Directeur Départemental de la Sécurité Publique à Metz ;
M. le Directeur de l'Entreprise DEMATHIEU - BARD à Montigny les Metz ;

sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à M. le Sous-Préfet de l'Arrondissement de SARREGUEMINES et aux Maires des Communes de MOUTERHOUSE, GOETZENBRUCK, LEMBERG, pour information.

METZ, le 10 / 09 / 2021

Le Président du Département,
Pour le Président et par délégation
Le Directeur des Routes et de la Maintenance



Bénédicte HILT

ARRETE DEPARTEMENTAL TEMPORAIRE N° 2021-DPAT / T-084
PROLONGATION de l'arrêté n° 2021-DPAT/T-041 du 04/06/21

Ampliation transmise pour exécution à :

- 1 PREFECTURE DE LA MOSELLE - B.P. 71014 - 57034 METZ CEDEX 1
– Service de la Sécurité Intérieure
- 1 M. le Colonel, commandant le Groupement de Gendarmerie de la Moselle -
B.P. 85195 - 57075 METZ - CEDEX 03
- 1 M. le Commissaire-Divisionnaire, Directeur Départemental de la Sécurité Publique -
BP 41072 – 57036 METZ CEDEX
- 1 M. le Commissaire-Divisionnaire, commandant la Direction Zonale des C.R.S. EST
Caserne Serret - B.P. 70005 – 57160 – CHATEL ST GERMAIN
- 1 M. le Général, Commandant la Région Terre RMD Nord-Est, des Forces Françaises et
de l'élément civil stationnés en Allemagne Etat-Major - Bureau Mouvement Transports
B.P. 30001 – 57044 METZ Cedex 1
- 1 M. le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Moselle,
S.D.I.S. – 3, rue Bort-les-Orgues – SAINT JULIEN LES METZ
- 1 Mme le Chef du Pôle Transport – Région GRAND EST – Agence Territoriale de Metz -
Pôle Transport - Place Gabriel Hocquard - CS 81004 – 57036 METZ CEDEX 01
- 1 M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de SARREGUEMINES, pour exécution en ce qui
le concerne.
- 3 MM. les Maires des Communes de : MOUTERHOUSE, GOETZENBRUCK, LEMBERG, pour
information.
mairie.mouterhouse@tubeo.eu mairiegoetzenbruck@wanadoo.fr mairie@lemberg.fr

Copie transmise pour information :

- 2 DEPARTEMENT DE LA MOSELLE : U.T.T. de SARREGUEMINES - BITCHE +
DPAT/DRM/SDER/CORD57
- 1 Direction Départementale des Territoires : – SRECC / CR
- 1 KISIO – Services Transports – 32, boulevard Joffre - 54000 NANCY technicien.lorraine@kisio.com
- 1 M. le Directeur de l'Entreprise DEMATHIEU - BARD – 17, rue de Vénizélos
mathieu.bonnard@demathieu-bard.fr 57950 MONTIGNY LES METZ

Chrono SDER

METZ, le 10 / 09 / 2021

Le Président du Département,
Pour le Président et par délégation
Le Directeur des Routes et de la Maintenance



Bénédicte HILT